

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 3 pouvoirs

Date de convocation
29 octobre 2024

Date de publication
7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Mickaël VAIRELLES, Karine VERVISCH.**

Représentés : **Simone DEVAUX pouvoir à Régis RENARD, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pascale PETIT pouvoir à Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Lucienne WOJTYNA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 04_05112024

N°04 : ACHAT FONCIER

Rapporteur : Monsieur DEROZIERES

Il est proposé à la ville de Bar-sur-Aube d'acquérir la parcelle cadastrée D 437 située Côte d'Aube d'une superficie totale de 1 810 m² pour un montant de 1 Euro symbolique.

Cette parcelle est classée en zone N du PLU.

Il s'agit de la possibilité de constituer des réserves foncières dans cette zone permettant l'accès à la colline.

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines, Urbanisme, habitat, sécurité et Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 28 octobre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'achat de la parcelle cadastrée D 437 située côte d'aube d'une superficie totale de 1 810 m² pour un montant de 1 Euro,
- **DIT** que les frais de notaires seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition,
- **INSCRIT** les crédits au Budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

Fl



..Lucienne...WATYNA secrétaire de séance

Waty